Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20261109-20261109_DCM6-DE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DÉPARTEMENT
du FINISTÈRE

COMMUNE
de
KERGLOFF

Délibération n° :
2026.11.09
DCM6

Séance du 09 novembre 2026

Date de convocation : 05 novembre 2026
Date d'affichage : 05 novembre 2026
Nombre de conseillers en exercice : 14
Nombre de conseillers présents : 12

L'an deux mille vingt-six, le lundi neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de la commune de Kergloff, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de M. Patrick URIEN, Maire.

Etaient présents : M. Patrick URIEN, Maire.
Mmes Élodie BERNARD, Sanae NÉDELLEC, Karen THOMAS, Corinne ROSPARS, Valérie CARADEC et Patricia NORMANT.
MM. Jean-Paul HENRY, Laurent JACQUIN, Vincent LE DREN, Siméon LE BAIL et Philippe NÉDELLEC.

Procurations :
Mme Sandrine GUICHOUX a donné pouvoir à Mme Élodie BERNARD ;
M. David CAUDAL a donné pouvoir à Mme Corinne ROSPARS.

Mme Corinne ROSPARS a été désignée secrétaire de séance. Le quorum étant atteint.

OBJET : Demande de subvention - AAP « Sécurité 2026-2027 » - Département du Finistère
Domaine : 7.5 Subventions - Délibération relative aux demandes de subventions

Exposé

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-29 ;
Vu l'appel à projets « Sécurité 2026-2027 » du Département du Finistère, inscrit dans le dispositif PACTE Finistère.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux collectivités, le Département du Finistère a lancé un nouvel appel à projets consacré à la sécurité des biens et des personnes, permettant un cofinancement à hauteur de 50% des dépenses d'investissement éligibles, dans la limite de 50 000€ de subvention.

Au regard de l'évolution des réseaux de télécommunications et de la nécessité de renforcer la protection des bâtiments communaux, la commune de Kergloff envisage la modernisation et l'installation de systèmes de détection d'intrusion sur trois équipements : la mairie, la Salle du Bonnet Rouge et le terrain de football.

Envoyé en préfecture le 13/11/2026
Reçu en préfecture le 13/11/2026
Publié le
ID : 029-212900898-20261109-20261109_DCM6-DE

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes		
Intitulé des postes de dépenses	Montant HT (€)	Co-Financeur(s) associé(s)	Montant HT (€)	%
Modernisation du système de détection intrusion - Mairie	3 105,37 €	Conseil départemental du Finistère - AAP Sécurité 2026-2027	4 649,82 €	50%
Modernisation du système de détection intrusion - Salle du Bonnet Rouge	4 330,10 €			
Installation d'un système de détection intrusion - Terrain de football	1 864,16 €			
Sous-total - Investissement	9 299,63 €			
Abonnement annuel de télésurveillance - Mairie	346,80 €			
Abonnement annuel de télésurveillance - Salle du Bonnet Rouge	346,80 €			
Abonnement annuel de télésurveillance - Terrain de football	346,80 €			
Sous-total - Fonctionnement	1 040,40 €			
		Sous-total des co-financements	4 649,82 €	50%
		Autofinancement (Commune de Kergloff)	4 649,81 €	50%
TOTAL INVESTISSEMENT - Assiette prévisionnelle éligible	9 299,63 €	TOTAL	9 299,63 €	100%

Les dépenses de fonctionnement liées aux abonnements de télésurveillance, estimées à 1 040,40€ HT par an, sont exclues de l'assiette de financement.

Le calendrier prévisionnel prévoit une réalisation de l'opération entre mai et septembre 2027.
Afin de respecter la date limite de candidature fixée au 31 octobre 2026, une demande de subvention a été déposée auprès du Département le 29 octobre 2026, la délibération du Conseil municipal pouvant être transmise ultérieurement.

Délibération

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le projet de sécurisation des équipements communaux ainsi que son plan de financement prévisionnel, établi à 9 299,63€ HT ;
- De confirmer la demande de subvention déposée auprès du Département du Finistère, au titre de l'AAP « Sécurité 2026-2027 », pour un montant de 4 649,82€, représentant 50% du coût prévisionnel de l'opération ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document nécessaire au suivi et à la finalisation de cette demande de subvention.

Vote

☐Nbre d'abstention :

☐Nbre de vote « contre » :

☐Adoptée à la majorité

☒**Adoptée à l'unanimité**

☐Rejet de la délibération

☐Report de la délibération

Le Maire,
Patrick URIEN.

MAIRIE DE KERGLOFF 29270 FINISTERE

Mme Corinne ROSPARS,
Secrétaire de séance.